



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 16 avril 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Noël, conseiller  
Monsieur Patrick Dion, conseiller  
Madame Karine Laroche, conseillère  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Sylvie Major, conseillère  
Madame Julie Simoneau, conseillère  
Monsieur Denis Girard, maire suppléant

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Denis Girard.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale  
Maître Karine Patton, greffière

Sont absents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire  
Madame Paule Fontaine, conseillère

### ORDRE DU JOUR

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
2. **CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour.
  - 2.2 Adoption des procès-verbaux.
    - i. Séance ordinaire du 19 mars 2024.
  - 2.3 Nomination du maire suppléant.
  - 2.4 Appuis financiers et demandes diverses.
    - i. Activité de financement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand-Roussillon - tournoi de golf.
  - 2.5 Dépôt de la liste des employés embauchés par la directrice générale.
  - 2.6 Résolution d'appui à la Semaine du don d'organes et de tissus 2024.
  - 2.7 Participation au Forum national de l'action climatique.
3. **CONSULTATIONS PUBLIQUES**
  - 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 19 mars 2024 sur le premier projet de règlement omnibus 1250-54.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

### 4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 4.1 Adoption du Règlement omnibus 1250-54 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions.
- 4.2 Avis de motion 2024-08 et dépôt du projet de règlement 1533-M amendant le Règlement 1243-M sur les fosses septiques afin de l'ajuster au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, R.22).
- 4.3 Présentation et adoption du projet de règlement 1537-M concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.
- 4.4 Avis de motion 2024-09 - Règlement 1537-M concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.
- 4.5 Présentation et adoption du projet de règlement 1252-10 amendant le Règlement 1252 sur les permis et certificats.
- 4.6 Avis de motion 2024-10 - Règlement 1252-10 amendant le Règlement 1252 sur les permis et certificats.

### 5. OCTROI DE CONTRATS

- 5.1 Octroi d'un contrat pour la réfection de pavage de diverses rues en 2024.
- 5.2 Octroi d'un mandat de services professionnels pour le contrôle qualité des travaux 2024.

### 6. COMMUNICATIONS

### 7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 7.2 Adoption du budget révisé pour l'année 2024 de l'Office d'habitation de Roussillon.

### 8. GÉNIE

### 9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 9.1 Dépôt des certificats de la greffière - Règlements 1528-E, 1529-E, 1530-E, 1531-E et 1532-E.
- 9.2 Renouvellement de l'assurance pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux ainsi que de l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (C-21).
- 9.3 Acquisition de gré à gré des lots 2 263 579, 2 267 869 et 2 267 964 du cadastre du Québec.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

### 10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

10.1 Nomination de quatre nouveaux membres au sein du comité jeunesse.

### 11. RESSOURCES HUMAINES

11.1 Adoption d'un nouvel organigramme aux Services administratifs et financiers.

### 12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

### 13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 13 mars 2024.

13.2 Recommandations - comité de circulation et de mobilité active - séance du 13 mars 2024.

13.3 Ajout et modification de signalisation.

### 14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 20 mars 2024.

14.2 Dérogations mineures.

14.3 PIIA.

i. Demandes de PIIA - comité consultatif d'urbanisme - séance du 20 mars 2024.

14.4 Résolution d'appui au Plan Nature 2030.

### 15. VARIA

### 16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**2024-04-074**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Karine Laroche  
**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau  
et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2024-04-075**

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Patrick Dion  
**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2024-04-076**

### NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

**ATTENDU** qu'en l'absence du maire, le maire suppléant agira, entre autres, comme représentant de la Ville à la MRC de Roussillon, à la Régie intermunicipale de police Roussillon et à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau  
**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion  
et résolu unanimement :

**DE NOMMER** le conseiller Vincent Noël pour agir à titre de maire suppléant du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 12 novembre 2024 inclusivement.

**D'AUTORISER** le remboursement des frais et dépenses qu'il engagera à ce titre sur présentation de pièces justificatives.

Cette résolution modifie la résolution 2023-10-291.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**2024-04-077**

### **ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU GRAND-ROUSSILLON - TOURNOI DE GOLF**

**ATTENDU** que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand-Roussillon organise un tournoi de golf à titre d'activité de financement, lequel aura lieu le 31 mai prochain au Club de golf le Belle Vue à Léry;

**ATTENDU** qu'un programme de commandite est proposé à cette occasion;

**ATTENDU** qu'il importe pour la Ville de contribuer au succès de cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE :** madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**DE CONTRIBUER** au programme de commandite de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand-Roussillon pour son tournoi de golf du 31 mai 2024, en lui octroyant un montant de 300 \$.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

**2024-04-078**

### **RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2024**

**ATTENDU** que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus a lieu annuellement et qu'elle se tiendra cette année du 21 au 27 avril 2024;

**ATTENDU** que cette Semaine nationale a pour but de sensibiliser la population et inciter les citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus, geste de grande solidarité sociale et permettant de sauver des vies;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie déploie, et ce, depuis plusieurs années, le drapeau à l'effigie du don d'organes, lors de la Semaine nationale, à titre d'appui à Transplant Québec ainsi que pour sensibiliser sa population au don d'organes et de tissus, et qu'elle souhaite maintenant conclure un nouveau partenariat avec Transplant Québec afin d'assurer la continuité de cette activité;

**ATTENDU** l'entente de partenariat intervenue avec Transplant Québec, pour une durée de trois ans, soit de 2023 à 2025 inclusivement, dans le but d'assurer la continuité de la participation de la Ville de La Prairie à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus et de contribuer à faire progresser collectivement l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble des citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël  
**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major  
et résolu unanimement :

**DE PROMOUVOIR** la semaine du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-04-079**

### PARTICIPATION AU FORUM NATIONAL DE L'ACTION CLIMATIQUE

**ATTENDU** que le Forum national de l'action climatique sous le thème « En mode accélération » a lieu les 16 et 17 avril à Montréal;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée à cette occasion;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Patrick Dion  
**APPUYÉ DE** : monsieur Vincent Noël  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat d'un billet, au coût de 425 \$ plus les taxes applicables, pour le Forum national de l'action climatique qui se tient les 16 et 17 avril 2024, les frais et dépenses engagés à cette occasion par le membre du Conseil présent, devant lui être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

**ADOPTÉE**

### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 19 MARS 2024 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS 1250-54

Les membres du Conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**2024-04-080**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT OMNIBUS 1250-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1250 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

**ATTENDU** la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 20 février 2024;

**ATTENDU** l'avis de motion 2024-01 donné lors de la séance ordinaire tenue le 20 février 2024;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2024;

**ATTENDU** que ce règlement a pour objet d'optimiser l'application réglementaire, d'actualiser les normes de stationnement relatives aux services bancaires et caisses populaires et de régir les lieux de retour de consigne;

**ATTENDU** que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Patrick Dion  
**APPUYÉ DE** : monsieur Vincent Noël  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant:

#### **RÈGLEMENT OMNIBUS 1250-54**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1250  
AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION 2024-08 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1533-M AMENDANT LE RÈGLEMENT 1243-M SUR LES FOSSES SEPTIQUES AFIN DE L'AJUSTER AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (CHAPITRE Q-2, R.22)**

Avis de motion est donné par madame Marie Eve Plante-Hébert à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1533-M amendant le Règlement 1243-M sur les fosses septiques afin de l'ajuster au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, R.22).

Madame Marie Eve Plante-Hébert dépose le projet de règlement 1533-M amendant le Règlement 1243-M sur les fosses septiques afin de l'ajuster au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, R.22).



## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

No de résolution  
ou annotation

Le projet de règlement a pour objet de remplacer les références au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, R.8) n'étant plus en application, pour le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, R.22).

**2024-04-081**

### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1537-M CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Julie Simoneau  
**APPUYÉ DE :** madame Sylvie Major  
et résolu à la majorité :

**D'ADOPTER** le projet de règlement suivant:

#### **PROJET DE RÈGLEMENT 1537-M**

CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE  
DE LA MUNICIPALITÉ EN HUIT DISTRICTS  
ÉLECTORAUX

Ce projet de règlement a pour objet de diviser le territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

**QUE** ce projet de règlement soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2).

Madame Marie Eve Plante-Hébert enregistre sa dissidence.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### **AVIS DE MOTION 2024-09**

### **RÈGLEMENT 1537-M CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Avis de motion est donné par madame Julie Simoneau qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un Règlement 1537-M concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**2024-04-082**

### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1252-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1252 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Vincent Noël  
**APPUYÉ DE :** madame Karine Laroche  
et résolu unanimement :

**DE PRÉSENTER ET D'ADOPTER** le projet de règlement suivant:

#### **PROJET DE RÈGLEMENT 1252-10**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT 1252 SUR LES  
PERMIS ET CERTIFICATS**

Ce projet de règlement a pour objet d'améliorer l'application du Règlement 1252 et d'harmoniser l'encadrement des projets de piscines creusées et hors-terre.

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION 2024-10**

#### **RÈGLEMENT 1252-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1252 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Noël qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un Règlement 1252-10 amendant le Règlement 1252 sur les permis et certificats.

**2024-04-083**

#### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE DE DIVERSES RUES EN 2024**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection de pavage de diverses rues en 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert  
**APPUYÉ DE :** monsieur Patrick Dion  
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la réfection de pavage de diverses rues en 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Métropolitain inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, pour un total de 2 734 039,04 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie-2024-02, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

Cette dépense sera imputée aux règlements d'emprunts 1507-E et 1527-E.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

L'octroi du présent contrat et son paiement demeurent conditionnels à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 1527-E.

**ADOPTÉE**

**2024-04-084**

### **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITÉ DES TRAVAUX 2024**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualité des travaux 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau  
**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche  
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le mandat de services professionnels pour le contrôle qualité des travaux 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit DEC Enviro inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 98 993,48 \$, taxes incluses, selon les quantités prévues au devis. Les documents d'appel d'offres Génie-2024-03, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Cette dépense sera imputée aux règlements d'emprunts 1507-E, 1527-E, 1528-E et 1529-E .

L'octroi du présent mandat et son paiement demeurent conditionnels à l'entrée en vigueur des règlements d'emprunts 1527-E, 1528-E et 1529-E.

**ADOPTÉE**

**2024-04-085**

### **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 8 avril 2024 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 4 762 677,99 \$ pour les activités financières, de 66 822,29 \$ pour les activités d'investissement et de 966 854,46 \$ pour les salaires.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

**ADOPTÉE**

**2024-04-086**

### **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION DE ROUSSILLON**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Sylvie Major  
**APPUYÉ DE :** madame Julie Simoneau  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le budget révisé pour l'année 2024 de l'Office d'habitation de Roussillon.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DES CERTIFICATS DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENTS 1528-E, 1529-E, 1530-E, 1531-E ET 1532-E**

La greffière dépose les certificats qu'elle a préparés à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 26 au 28 mars 2024 inclusivement pour les règlements suivants:

Règlement 1528-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000 \$;

Règlement 1529-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 360 000 \$;

Règlement 1530-E décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour des services professionnels en lien avec l'élaboration de plans et devis pour la construction d'une zone ados;

Règlement 1531-E décrétant l'acquisition de véhicules, d'équipement et accessoires et un emprunt de 1 100 000 \$;

Règlement 1532-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 925 000 \$.

Les documents seront déposés aux archives de la Ville.



## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

No de résolution  
ou annotation

**2024-04-087**

### **RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE POUR LA PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET DES HAUTS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX AINSI QUE L'ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES RELATIFS À LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DÉCOULANT D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL (C-21)**

**ATTENDU** que la Ville a reçu, de BFL Canada, les conditions de renouvellement des deux assurances suivantes:

1. Protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux;
2. Remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (C-21);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE :** monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

**DE RENOUELER**, auprès de BFL Canada, pour une période d'un an commençant le 31 mars 2024, et pour un montant de 6 809,91 \$, taxes incluses, les polices d'assurance suivantes:

1. Protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux;
2. Remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (C-21).

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

**ADOPTÉE**

**2024-04-088**

### **ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 2 263 579, 2 267 869 ET 2 267 964 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE :** monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

**D'ACQUÉRIR**, de gré à gré, les lots 2 263 579, 2 267 964 et 2 267 869 du cadastre du Québec, situés sur le territoire de la Ville, et appartenant présentement à Gulf Canada Ltée, au montant total de 5 000 \$.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tous les documents y afférents pour lesdits lots.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**2024-04-089**

### **NOMINATION DE QUATRE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ JEUNESSE**

**ATTENDU** qu'un comité jeunesse a été mis en place en 2023;

**ATTENDU** la décision d'ajouter quatre nouveaux jeunes au sein du comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau

**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** les personnes suivantes pour agir à titre de membres du comité jeunesse:

Bruna Alves, citoyenne;  
Antoine Poirier, citoyen;  
Félix Cormier, citoyen;  
Samuel Garayt Moreau, citoyen.

Leur mandat de deux ans, renouvelable, débute ce jour.

**ADOPTÉE**

**2024-04-090**

### **ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'organigramme des Services administratifs et financiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le nouvel organigramme pour les Services administratifs et financiers daté d'avril 2024, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**DE PRENDRE ACTE** du transfert des deux postes d'agent à l'information et à la perception du Service greffe et des affaires juridiques vers les Services administratifs et financiers.

**QUE** cette modification soit effective à compter du 17 avril 2024.

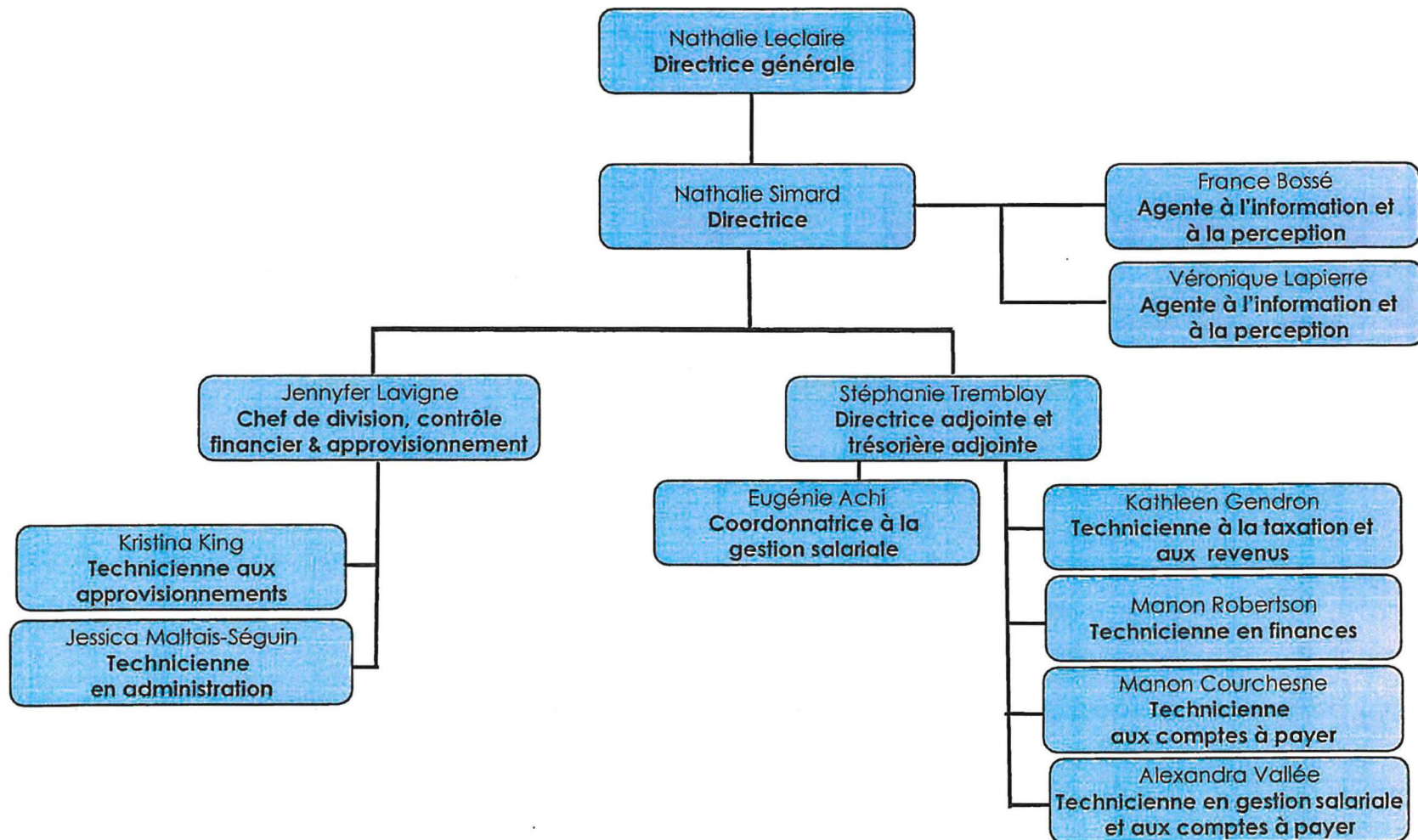
**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 13 MARS 2024**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 13 mars 2024.



## Ville de La Prairie Services administratifs et financiers



Mise à jour : avril 2024

KPS

" Ceci est le document annexé à la résolution  
2024-04-090 pour en faire partie intégrante. "





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**2024-04-091**

### **RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - SÉANCE DU 13 MARS 2024**

**ATTENDU** la séance du comité de circulation et de mobilité active tenue le 13 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Sylvie Major  
**APPUYÉ DE :** madame Karine Laroche  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les recommandations du comité de circulation et de mobilité active à la suite de sa séance du 13 mars 2024, sous réserve de l'adoption des résolutions du Conseil municipal nécessaires dans les cas applicables.

**ADOPTÉE**

**2024-04-092**

### **AJOUT ET MODIFICATION DE SIGNALISATION**

**ATTENDU** les recommandations faites par le comité de circulation et de mobilité active lors de sa réunion du 13 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Karine Laroche  
**APPUYÉ DE :** madame Sylvie Major  
et résolu unanimement :

**D'INSTALLER** la signalisation suivante sur la rue Marguerite-Bourgeoys, la place Dancose et la place de l'Adage:

« Stationnement interdit de minuit à 7h du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril lors d'opérations de déneigement »

**D'INSTALLER** un panneau d'interdiction de stationnement dans la courbe de l'avenue du Maire, du côté des adresses civiles impaires, et ce débutant à l'intersection de la rue Rosaire-Circé et se terminant à l'entrée charretière de la Coop Solidarité Santé La Prairie.

**DE RETIRER** la signalisation suivante sur la rue Marguerite-Bourgeoys, la place Dancose et la place de l'Adage:

« Stationnement permis de minuit à 7h du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril EXCEPTÉ lors d'opérations de déneigement ».

**DE METTRE** à jour l'annexe J du Règlement 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 20 MARS 2024

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 20 mars 2024.

**2024-04-093**

### DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 20 MARS 2024

**ATTENDU** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251;

No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2024-0009	1265-1325, rue Industrielle	Projet de rénovation extérieure	2024-016
2024-0003	90, boulevard Taschereau	Projet d'installation d'une enseigne	2024-017
2023-0111	220, rue Beaulac	Projet de rénovation extérieure	2024-018

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 20 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Vincent Noël  
**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2024-04-094**

### RÉSOLUTION D'APPUI AU PLAN NATURE 2030

**ATTENDU** que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société;

**ATTENDU** qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

**ATTENDU** que la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022, a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité dans l'Engagement de Montréal;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**ATTENDU** que suite à l'adoption de l'Engagement de Montréal, le gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec est un partenaire de mise en œuvre des cibles du Plan Nature 2030;

**ATTENDU** que les objectifs du Plan nature 2030 visent notamment la conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

**ATTENDU** que parmi les cibles présentées lors du Rendez-vous de la Biodiversité de la Montérégie, les sept cibles suivantes ont émergé comme étant prioritaires pour la mise en œuvre du Plan nature 2030 à l'échelle de la Montérégie:

1. Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques (cible 1);
2. Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État (cible 9);
3. Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec (cible 4);
4. Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires (cible 2);
5. Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés (cible 6);
6. Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec (cible 3);
7. Éviter l'introduction d'espèces envahissantes exotiques (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation (cible 5);

**ATTENDU** que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé en plus de contribuer à l'image particulière de la Montérégie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature;

**ATTENDU** que les municipalités et les MRC, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

**ATTENDU** qu'il manque de ressources financières, techniques et humaines, pour accompagner les différents acteurs municipaux et assurer une certaine maîtrise et expertise des enjeux de l'environnement et de la biodiversité pour l'atteinte des cibles du Plan nature 2030;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Karine Laroche

**APPUYÉ DE :** monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

**QUE** la Ville de La Prairie appuie le Plan Nature 2030 et demande au gouvernement d'octroyer un soutien financier adéquat aux régions administratives, aux MRC, aux agglomérations et aux municipalités afin que ces dernières puissent bénéficier des ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs engagements au sein du Plan Nature 2030.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**QUE** la présente résolution soit transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie.

**QUE** la Ville de La Prairie invite les autres municipalités québécoises à soutenir le Plan Nature 2030.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

**2024-04-095**


### LEVÉE DE LA SÉANCE

**À 20 h 01**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert  
**APPUYÉ DE :** monsieur Vincent Noël  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

  
\_\_\_\_\_  
**M. Denis Girard, maire suppléant**

  
\_\_\_\_\_  
**Me Karine Patton, greffière**